



DECRET D/2023/ 007.2 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DES
TRANSPORTS**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/N°025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu** la Loi L/2019/N°027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, Traités, Conventions et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021, continuant à produire leur plein et entier effet ;
- Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG/ du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG/ du 18 Novembre 2022, modifiant la structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG/ du 18 Novembre 2022, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/0576/PRG/CNRD/SGG du 11 décembre 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère des Transports;
- Vu** Le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD/ du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

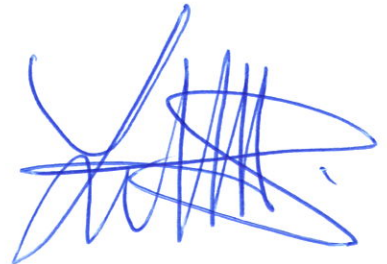
Article 1^{er} : Les Cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :



- **Inspecteur Général**, N'Faly DIAKITE, précédemment Juriste Fiscaliste au Cabinet d'Audit d'Assistance et Conseil (CAAC) ;
- **Inspecteur Général Adjoint**, Mohamed KEITA, précédemment Assistant Administratif du Secrétaire Général et Responsable Informatique du Ministère des Transports ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

